

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la  
communication

Arrêté du - 2 MAI 2017

**portant nomination des membres du jury d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement dans le corps d'ingénieur(e) des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, organisés au titre de l'année 2017**

**La ministre de la culture et de la communication,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°98-898 du 8 octobre 1998 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs-économistes de la construction et du corps des ingénieurs des services culturels et du patrimoine ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1999 modifié fixant les conditions d'organisation générale des concours et la nature des épreuves pour l'accès au corps des ingénieurs des services culturels et du patrimoine ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2017 autorisant, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement dans le corps d'ingénieur(e) des services culturels et du patrimoine,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Etienne BARTCZAK, architecte et urbaniste de l'Etat en chef, unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Vendée, direction régionale des affaires culturelles Pays-de-Loire, est désigné en qualité de président de jury du concours externe et du concours interne pour le recrutement dans le corps d'ingénieur(e) des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, du ministère de la culture et de la communication, organisés au titre de l'année 2017.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Thierry BARITAUD, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe supérieure, spécialité patrimoine, unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne, direction régionale des affaires culturelles Nouvelle Aquitaine ;
- Madame Anne-Marie CHEPEAU-MALHAIRE, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe supérieure, spécialité patrimoine, responsable marchés publics, direction régionale des affaires culturelles Pays-de-Loire ;
- Monsieur Cédric MARULIER, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité patrimoine, adjoint au chef de service, unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Haute Saône et du territoire de Belfort, direction régionale des affaires culturelles Bourgogne Franche-Comté ;
- Madame France SAIE BELAISCH, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité patrimoine, expert pour les bâtiments d'archives, service interministériel des archives de France ;
- Madame Claire VINCENT, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité patrimoine, chargée de projet architectural, musée du Louvre.

## **Article 2**

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Thierry BARITAUD, ingénieur des services culturels et du patrimoine de classe supérieure, spécialité patrimoine, unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne, direction régionale des affaires culturelles Nouvelle Aquitaine.

## **Article 3**

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 2 MAI 2017

La ministre de la culture et de la communication,  
Pour la ministre et par délégation :  
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

  
I. GADREY